



Rapport d'enquête simplifié

**INCENDIE À BORD DU CHALUTIER *JOLENN*
LE 2 MARS 2013 DANS LE PORT DE DIEPPE**

Bureau d'enquêtes sur les événements de mer

Rapport publié : mai 2014

INCENDIE À BORD DU CHALUTIER *JOLENN* LE 02 MARS 2013 DANS LE PORT DE DIEPPE

LE NAVIRE



Le chalutier JOLENN à quai à Dieppe.

Chalutier en bois, immatriculé 735730 à Dieppe, construit en 1988 à Marennes.

Longueur hors tout : 11,95 m ;
Largeur : 4,04 m ;
Propulsion : 160 kW ;
Jauge brute : 13,61.

Le navire est armé en 3^{ème} catégorie.

Il pratique la pêche au chalut à panneaux ainsi que la pêche à la coquille Saint-Jacques.

Le chalutier est à jour de sa visite de sécurité.

Il est équipé du matériel règlementaire de lutte contre l'incendie.

L'ÉQUIPAGE

Le patron, âgé de 34 ans au moment de l'incendie est titulaire des titres compatibles avec sa fonction à bord de ce navire et de l'aptitude médicale.

Il n'a pas fait état d'une fatigue particulière ce jour-là.

LES FAITS (Heures locales TU +1)

Le vent est modéré (10 nds de secteur NE), la température est de l'ordre de 03°C (Source Météo France).

Le samedi **02 mars 2013**, le *JOLENN* est à quai au bassin Duquesne dans le port de Dieppe. Son alimentation électrique est assurée depuis un poste de distribution sur le quai.

Vers **21h00**, dans le cadre de l'entretien habituel de son navire à la suite d'une marée à la coquille Saint-Jacques, le patron est à bord et fait des allers et retours vers son garage situé sur le quai. Sur le retour, il aperçoit une émission de fumée en provenance de la ventelle du conduit d'aération de la machine. Il va immédiatement à bord et ouvre sans précaution la trappe d'accès au compartiment machine. Ceci provoque un appel d'air suivi d'une « explosion ». Il est brûlé au visage et aux mains.



Accès de la timonerie au compartiment machine

A **21h30**, le patron du *JOLENN* alerte la vigie qui prévient les pompiers immédiatement. Ils arrivent sur place à **21h40**.

A **21h46**, le CODIS 76 informe le CROSS Gris-Nez de son intervention.

Une cinquantaine de pompiers, provenant de plusieurs casernes de la région, dont une unité spécialisée dans la lutte contre les incendies de navires, sont sur les lieux.



Photo : lesinformationsdieppoises.fr

En raison du risque de naufrage par remplissage avec l'eau d'extinction, la lutte contre l'incendie a été conduite prioritairement à l'aide de lances à mousse. Les tirants d'eau demeurent conformes, il n'y a ni gîte ni assiette.

La machine et la passerelle ont été « ravagées » par les flammes.

Vers **22h30**, le feu est maîtrisé.

A **23h00**, le feu est éteint après plusieurs actions de déblai destructrices. Le patron du navire, qui était seul à bord, est conduit par les pompiers à l'hôpital de Dieppe.

A **00h30**, l'intervention des pompiers est terminée.

Le **03 mars 2013** au matin, le patron du *JOLENN* quitte l'hôpital.

OBSERVATIONS

Lorsque le navire est à quai, l'alimentation électrique de terre permet d'assurer l'éclairage et un chauffage électrique d'appoint en timonerie pour préserver de l'humidité les appareils sensibles.

L'incendie a pu être causé par un court-circuit sur le transformateur de courant terre/bord ou le tableau électrique situé à bâbord dans le compartiment machine.

Les dommages importants dans cette partie du compartiment moteur n'ont pas permis d'identifier l'origine précise du feu.



Vue partielle du tableau électrique.

Les dommages au navire, principalement dus à l'incendie et à la chaleur ont aussi été provoqués par les opérations d'extinction proprement dites, avec l'eau et la mousse et l'ouverture d'accès par les pompiers (sabords, cloisons, doublages de plafonds, etc.).

Les opérations d'extinction se sont avérées particulièrement complexes du fait de la difficulté de l'accès à la machine et aux emménagements.



Vue de la timonerie

LES CONSÉQUENCES

Après sa brève hospitalisation, le patron a eu plusieurs mois d'arrêt de travail.

La plupart des équipements de navigation, de propulsion et de pêche ainsi que les installations électriques ont été endommagés. La structure et les cloisons du compartiment moteur ont été également touchées.

Après d'importants travaux de remise en état et le remplacement d'une grande partie des équipements, le navire a été remis en service à la fin du mois de septembre 2013.

CONCLUSION

La conception des emménagements a aggravé les conséquences de l'incendie, bien que survenu à quai.

ENSEIGNEMENT

- 1 2014-E-034 : À bord des petits navires (longueur de 12m), les conséquences d'accidents ou d'avaries, mais également d'incidents relativement mineurs peuvent être aggravées par la difficulté de circulation dans les emménagements et la machine.



Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Bureau d'enquêtes sur les évènements de mer

Tour Pascal B - 92055 La Défense cedex
téléphone : +33 (0) 1 40 81 38 24 - télécopie : +33 (0) 1 40 81 38 42
www.beamer-france.org
bea-mer@developpement-durable.gouv.fr



FRANCE
2009092411